

Chef de service des établissements sociaux et médico-sociaux

RNCP40396 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	330, 332, 332p
Formacode(s)	44047, 44072, 44056
Code(s) ROME	J1502, K1201, K1203, K1207
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	28/03/2025
Date d'échéance	28/03/2030

Certificateur(s)

ESPACE SENTEIN · SIRET : 33196441100036

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Cette certification professionnelle vise le métier de chef de service dans le secteur social et médico-social, en s'appuyant sur les activités principales du métier de chef de service, tout en prenant en compte les multiples contraintes propres au contexte professionnel dans lequel il intervient, et les évolutions de celui-ci.

Les titulaires de la certification peuvent exercer leurs fonctions dans des cadres diversifiés, tant au regard de la taille ou de la qualité de l'organisme gestionnaire (publique ou privée), qu'au regard des activités concernées (enfance/famille, protection judiciaire de la jeunesse, personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en détresse, personnes en addiction ou à difficultés spécifiques, personnes relevant de l'inclusion sociale), ou du périmètre fonctionnel, qui varie selon la structuration de l'organisation (chef de service, chef de service éducatif, responsable d'unité, Adjoint de direction notamment).

Cette certification professionnelle répond aux transformations du secteur social et médico-social, confronté à différents enjeux, tels que l'évolution des publics accompagnés, un cadre budgétaire contraint, des évolutions institutionnelles et réglementaires ainsi que de fortes tensions de recrutement, qui impliquent notamment, pour les chefs de service des établissements et services sociaux et médico-sociaux, de disposer de solides compétences organisationnelles, managériales et budgétaires, d'une aptitude à travailler en réseau et à entretenir des partenariats au bénéfice des personnes accompagnées, et à manager la qualité et les recommandations de bonnes pratiques professionnelles, dans le respect de la réglementation propre, aux établissements et services sociaux, et de leur périmètre de responsabilité.

ACTIVITÉS VISÉES

Inscription de l'établissement ou du service dans le cadre du projet institutionnel

Management du projet d'établissement ou de service dans le respect du projet institutionnel

Management du budget d'une activité, d'une unité ou d'un service

Management de la mise en application des textes juridiques et réglementaires dans un service social ou médico-social

Analyse d'une activité professionnelle

Élaboration d'un projet professionnel

Conduite d'un projet professionnel

Développement de partenariats

Pilotage de l'équipe pluridisciplinaire d'un service
Management de la communication du service
Management de l'accompagnement des personnes accompagnées
Management de l'accompagnement du parcours des personnes accompagnées
Promotion de la bientraitance et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la HAS
Organisation de l'intervention sociale et médico-sociale à partir des besoins du service
Pilotage de la démarche qualité du service

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Positionner l'établissement ou le service social ou médico-social, au regard du projet institutionnel, des enjeux stratégiques et opérationnels, internes et externes, pour garantir la cohérence de son organisation
Participer à l'élaboration ou à l'actualisation du projet d'établissement ou de service social ou médico-social, en identifiant les enjeux propres à la structure et à son secteur d'activité, et les perspectives à 5 ans, afin d'anticiper les évolutions possibles, en termes de public accompagné, de missions, et d'accompagnement des bénéficiaires
Partager le projet d'établissement (PE) ou de service (PS) social ou médico-social avec les parties intéressées, pour permettre sa mise en œuvre et répondre aux besoins et aux attentes des personnes accompagnées
Conduire la mise en œuvre du projet d'établissement (PE) ou de service (PS) social ou médico-social avec les parties intéressées, pour garantir l'atteinte des objectifs visés, notamment en matière de qualité d'accompagnement, de prévention des risques, et d'inclusion
Élaborer un budget prévisionnel, afin de prévoir les dépenses nécessaires à la mise en œuvre d'une activité, ou au fonctionnement du service ou d'une unité, au regard des moyens disponibles
Gérer le budget d'une activité ou d'un service social ou médico-social, afin de garantir la réalisation de l'activité ou le fonctionnement du service
Appliquer le cadre juridique et réglementaire des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour garantir le plein exercice des droits et libertés des personnes accompagnées
Faire appliquer les règles d'hygiène et de sécurité afin de garantir la sécurité des personnes et des biens
Définir une problématique professionnelle à partir d'un fait saillant, pour orienter l'analyse-diagnostic
Réaliser l'analyse-diagnostic de l'établissement ou du service social ou médico-social, au regard d'une problématique posée et à partir du contexte interne et externe, pour identifier les forces, les faiblesses, les opportunités, et les menaces
Concevoir des orientations stratégiques pour l'établissement ou le service social ou médico-social, en s'appuyant sur la matrice SWOT, afin d'identifier les différents leviers d'action envisageables
Concevoir un projet professionnel afin d'apporter une solution adaptée à la problématique posée
Mettre en œuvre un projet professionnel, afin de concrétiser les solutions apportées à la problématique posée
Évaluer les résultats d'un projet professionnel, afin d'apprécier sa performance au regard des objectifs visés
Participer à la mise en œuvre d'une dynamique partenariale, dans le respect du projet institutionnel, afin de favoriser l'efficacité de l'action du service au bénéfice des personnes accompagnées
Représenter le service en externe, dans le respect de son périmètre de responsabilité, pour veiller à l'efficacité des relations partenariales et favoriser la mise en œuvre d'un travail en réseau coordonné
Manager les professionnels de proximité d'un service social ou médico-social, conformément aux règles du droit du travail, en prenant en compte les éventuelles situations de handicap, pour garantir l'effectivité des missions d'accompagnement
Manager les situations conflictuelles, dans le respect des dispositions légales en vigueur, afin de garantir la cohésion d'équipe et la qualité des relations sociales
Élaborer les plannings des professionnels du service en prenant appui sur les besoins des personnes accompagnées, et la réglementation applicable, afin de garantir la continuité et la qualité de l'accompagnement
Conduire les réunions et les entretiens professionnels d'un service social et médico-social, afin d'en garantir l'efficacité
Gérer l'adaptation des emplois et des compétences des professionnels du service, en prenant en compte l'inclusion, les singularités du personnel, les évolutions des emplois, des technologies et de l'organisation, pour garantir l'efficacité du service
Organiser la communication du service, afin d'améliorer la cohésion, l'efficacité de l'équipe, et la qualité de l'accompagnement, en veillant à prendre en compte l'accessibilité universelle de l'information, dans le respect de la réglementation (RGAA notamment) et des référentiels de bonnes pratiques applicables
Mettre en œuvre la communication du service, en veillant à son accessibilité universelle, afin de transmettre des

messages clairs, en conformité avec le positionnement institutionnel

Évaluer les résultats de la communication du service, par rapport aux objectifs, pour apporter le cas échéant les actions correctives

Superviser l'élaboration des projets personnalisés des personnes accompagnées dans le service social ou médico-social, dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles, afin de garantir un accompagnement adapté aux besoins et aux attentes des personnes accompagnées

Conduire la mise en œuvre des projets personnalisés, pour offrir une réponse effective aux besoins et aux attentes des personnes accompagnées, et garantir la cohérence de l'accompagnement

Évaluer le projet personnalisé, pour identifier les axes d'évolution de la prise en charge de la personne, à partir de l'évolution éventuelle de ses besoins et de ses attentes

Piloter l'élaboration d'un dispositif d'organisation du parcours de la personne accompagnée, pour augmenter les possibilités d'inclusion, notamment sociale, scolaire ou professionnelle, et culturelle, de la personne accompagnée

Mettre en œuvre un dispositif de gestion et de coordination de parcours, en interne et en externe, pour garantir la qualité de l'accompagnement, au regard des potentialités de la personne

Évaluer le dispositif de parcours au regard des objectifs visés, en termes de besoins et d'attentes de la personne accompagnée et de leurs évolutions éventuelles, et des ressources disponibles, en interne et en externe, afin d'optimiser la qualité de l'accompagnement

Manager l'appropriation des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP), pour déployer une culture de bientraitance, au bénéfice de la personne accompagnée

Analyser les pratiques professionnelles au regard des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles, pour les faire évoluer le cas échéant, garantir un accompagnement bientraitant et prévenir les situations de maltraitance

Manager les processus de l'établissement ou du service social ou médico-social, à partir d'une cartographie des processus, pour optimiser l'organisation

Conduire l'auto-évaluation de l'organisation des interventions de l'établissement ou du service social ou médico-social, afin d'identifier les pistes d'amélioration de la qualité des prestations pour les personnes accompagnées

Conduire la mise en œuvre de la démarche d'amélioration continue, en favorisant la participation des parties prenantes, afin d'améliorer la qualité de prise en charge, la satisfaction des personnes accompagnées et la performance globale de l'établissement ou du service social ou médico-social

Blocs de compétences

RNCP40396BC01 — Organisation du service social ou médico-social

LISTE DE COMPÉTENCES

Positionner l'établissement ou le service social ou médico-social, au regard du projet institutionnel, des enjeux stratégiques et opérationnels, internes et externes, pour garantir la cohérence de son organisation

Participer à l'élaboration ou à l'actualisation du projet d'établissement ou de service social ou médico-social, en identifiant les enjeux propres à la structure et à son secteur d'activité, et les perspectives à 5 ans, afin d'anticiper les évolutions possibles, en termes de public accompagné, de missions, et d'accompagnement des bénéficiaires

Partager le projet d'établissement (PE) ou de service (PS) social ou médico-social avec les parties intéressées, pour permettre sa mise en œuvre et répondre aux besoins et aux attentes des personnes accompagnées

Conduire la mise en œuvre du projet d'établissement (PE) ou de service (PS) social ou médico-social avec les parties intéressées, pour garantir l'atteinte des objectifs visés, notamment en matière de qualité d'accompagnement, de prévention des risques, et d'inclusion

Élaborer un budget prévisionnel, afin de prévoir les dépenses nécessaires à la mise en œuvre d'une activité, ou au fonctionnement du service ou d'une unité, au regard des moyens disponibles

Gérer le budget d'une activité ou d'un service social ou médico-social, afin de garantir la réalisation de l'activité ou le fonctionnement du service

Appliquer le cadre juridique et réglementaire des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour garantir le plein exercice des droits et libertés des personnes accompagnées

Faire appliquer les règles d'hygiène et de sécurité afin de garantir la sécurité des personnes et des biens

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mises en situation professionnelle.

RNCP40396BC02 — Réalisation d'un projet professionnel dans le cadre d'un service social ou médico-social

LISTE DE COMPÉTENCES

Définir une problématique professionnelle à partir d'un fait saillant, pour orienter l'analyse-diagnostic

Réaliser l'analyse-diagnostic de l'établissement ou du service social ou médico-social, au regard d'une problématique posée et à partir du contexte interne et externe, pour identifier les forces, les faiblesses, les opportunités, et les menaces

Concevoir des orientations stratégiques pour l'établissement ou le service social ou médico-social, en s'appuyant sur la matrice SWOT, afin d'identifier les différents leviers d'action envisageables

Concevoir un projet professionnel afin d'apporter une solution adaptée à la problématique posée

Mettre en œuvre un projet professionnel, afin de concrétiser les solutions apportées à la problématique posée

Évaluer les résultats d'un projet professionnel, afin d'apprécier sa performance au regard des objectifs visés

Participer à la mise en œuvre d'une dynamique partenariale, dans le respect du projet institutionnel, afin de favoriser l'efficacité de l'action du service au bénéfice des personnes accompagnées

Représenter le service en externe, dans le respect de son périmètre de responsabilité, pour veiller à l'efficacité des relations partenariales et favoriser la mise en œuvre d'un travail en réseau coordonné

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle.

RNCP40396BC03 — Management d'équipe et de la communication du service social ou médico-social

LISTE DE COMPÉTENCES

Manager les professionnels de proximité d'un service social ou médico-social, conformément aux règles du droit du travail, en prenant en compte les éventuelles situations de handicap, pour garantir l'effectivité des missions d'accompagnement

Manager les situations conflictuelles, dans le respect des dispositions légales en vigueur, afin de garantir la cohésion d'équipe et la qualité des relations sociales

Élaborer les plannings des professionnels du service en prenant appui sur les besoins des personnes accompagnées, et la réglementation applicable, afin de garantir la continuité et la qualité de l'accompagnement

Conduire les réunions et les entretiens professionnels d'un service social et médico-social, afin d'en garantir l'efficacité

Gérer l'adaptation des emplois et des compétences des professionnels du service, en prenant en compte l'inclusion, les singularités du personnel, les évolutions des emplois, des technologies et de l'organisation, pour garantir l'efficacité du service

Organiser la communication du service, afin d'améliorer la cohésion, l'efficacité de l'équipe, et la qualité de l'accompagnement, en veillant à prendre en compte l'accessibilité universelle de l'information, dans le respect de la réglementation (RGAA notamment) et des référentiels de bonnes pratiques applicables

Mettre en œuvre la communication du service, en veillant à son accessibilité universelle, afin de transmettre des messages clairs, en conformité avec le positionnement institutionnel

Évaluer les résultats de la communication du service, par rapport aux objectifs, pour apporter le cas échéant les actions correctives

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mises en situation professionnelle.

RNCP40396BC04 — Mise en œuvre de l'accompagnement des personnes accompagnées du service social ou médico-social

LISTE DE COMPÉTENCES

Superviser l'élaboration des projets personnalisés des personnes accompagnées dans le service social ou médico-social, dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles, afin de garantir un accompagnement adapté aux besoins et aux attentes des personnes accompagnées

Conduire la mise en œuvre des projets personnalisés, pour offrir une réponse effective aux besoins et aux attentes des personnes accompagnées, et garantir la cohérence de l'accompagnement

Évaluer le projet personnalisé, pour identifier les axes d'évolution de la prise en charge de la personne, à partir de l'évolution éventuelle de ses besoins et de ses attentes

Piloter l'élaboration d'un dispositif d'organisation du parcours de la personne accompagnée, pour augmenter les

possibilités d'inclusion, notamment sociale, scolaire ou professionnelle, et culturelle, de la personne accompagnée
Mettre en œuvre un dispositif de gestion et de coordination de parcours, en interne et en externe, pour garantir la qualité de l'accompagnement, au regard des potentialités de la personne
Évaluer le dispositif de parcours au regard des objectifs visés, en termes de besoins et d'attentes de la personne accompagnée et de leurs évolutions éventuelles, et des ressources disponibles, en interne et en externe, afin d'optimiser la qualité de l'accompagnement

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Etude de cas.

Questionnaire à visée professionnelle.

RNCP40396BC05 — Management de la qualité et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles du service social ou médico-social

LISTE DE COMPÉTENCES

Manager l'appropriation des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP), pour déployer une culture de bientraitance, au bénéfice de la personne accompagnée

Analyser les pratiques professionnelles au regard des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles, pour les faire évoluer le cas échéant, garantir un accompagnement bientraitant et prévenir les situations de maltraitance

Manager les processus de l'établissement ou du service social ou médico-social, à partir d'une cartographie des processus, pour optimiser l'organisation

Conduire l'auto-évaluation de l'organisation des interventions de l'établissement ou du service social ou médico-social, afin d'identifier les pistes d'amélioration de la qualité des prestations pour les personnes accompagnées

Conduire la mise en œuvre de la démarche d'amélioration continue, en favorisant la participation des parties prenantes, afin améliorer la qualité de prise en charge, la satisfaction des personnes accompagnées et la performance globale de l'établissement ou du service social ou médico-social

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mises en situation professionnelle.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le chef de service des établissements et services sociaux et médico-sociaux est l'intermédiaire entre la direction et l'équipe pluridisciplinaire. Il est principalement chargé d'encadrer les équipes et de coordonner les actions engagées auprès des personnes accompagnées.

Il a vocation à intervenir dans l'ensemble des organisations sociales et médico-sociales gestionnaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux visés à l'article L.312-1 du Code de l'action sociale et des familles. Ces organismes gestionnaires peuvent être privés à but non lucratif (Associations ou Fondations principalement), lucratif (Sociétés commerciales) ou publics (Centre Communal ou intercommunal d'Action Sociale par exemple).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Chef de service(s) (social, paramédical, etc.)

Chef de service éducatif ou socio-éducatif

Chef d'atelier

Responsable de service (médico-social, socio-éducatif, social, etc.)

Responsable éducatif

Responsable d'unité sociale ou médico-sociale

Responsable de soins

Cadre socio-éducatif, cadre éducatif, cadre soignant, cadre de l'intervention sociale, cadre de proximité

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'accès au métier de chef de service des établissements et services sociaux et médico-sociaux est réglementé par le Décret n° 2007-221 du 19 février 2007 qui requiert une certification professionnelle de niveau 6.

Les activités des établissements et services sociaux et médico-sociaux (visés à l'article L.312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles) sont principalement réglementées par la Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002, la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009, la Loi n°2016-41 du 26 janvier 2016, la Loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 et par des Lois

sectorielles, destinées à adapter la société à l'évolution de la prise en charge des publics accompagnés et répondre aux besoins des personnes accompagnées et de leurs familles.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 4 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	2 033 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (54 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V1X80 — Infirmiers et sages-femmes · tension 5/5 (Très élevée) V4X83 — Educateurs spécialisés et autres intervenants socio-éducatifs · tension 5/5 (Très élevée) V4X85 — Professionnels de l'action sociale · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	70 471
Jugés difficiles à recruter	55 %
Emplois saisonniers	10 %
Familles professionnelles (FAP)	V1X80 — Infirmiers et sages-femmes V4X83 — Educateurs spécialisés et autres intervenants socio-éducatifs V4X85 — Professionnels de l'action sociale

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Être titulaire d'une certification professionnelle de niveau 5 au moins
- Ou être titulaire d'une certification professionnelle de niveau 4 et pouvoir justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans, sur un poste en responsabilité dans une organisation
- Ou être en fonction de cadre ou de responsable d'unité, de projet ou d'équipe, depuis plus de 5 ans

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Pour se présenter à l'épreuve finale de la certification professionnelle, les candidats devront avoir validé la totalité des blocs de compétences.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

- 1 membre représentant l'organisme certificateur
- 3 membres professionnels du secteur social et médico-social

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 783 €
Selon la branche	7 406 € – 8 160 €
Prise en charge	Branches concernées

7 783 €	Valeur par défaut · 211 branches
8 160 €	CPNE de la branche de l'hospitalisation privée à statut commercial et du thermalisme
7 406 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date de décision	28/03/2025
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	28/03/2030
Date de dernière délivrance possible	27/03/2034

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2023	159	3	97 %	—
2022	138	0	94 %	80 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP34808

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)
RNCP34808, RNCP36836

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40396/>

Où se former

Formations référencées	12
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	1 050 € – 8 400 €
Durée	112 – 728 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	258
Parcours menés à terme	95
Taux d'achèvement	37 %
Période	10/2025 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	383
Montant total engagé	1 902 376 €
Coût moyen par dossier	4 967 €
Durée moyenne	134 h
Période	09/2025 – 09/2026
France compétences	54 %
OPCO	34 %
Entreprise	5 %
Reste à charge titulaire	4 %
France Travail	3 %
Régions	0 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.